

**PIECES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION  
DE VOTRE DOSSIER DE PENSION DE RETRAITE DE  
FONCTIONNAIRE**

→ **LES 2 PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :**

- ★ La demande d'admission à la retraite dûment complétée et signée (*en 3 exemplaires*)  
à télécharger en cliquant sur [demande d'admission.pdf](#)
- ★ La déclaration préalable à la concession d'une pension de retraite dûment complétée et signée (*imprimé EPR 10*)  
à télécharger en cliquant sur [déclaration préalable.pdf](#)

L'accès aux documents à télécharger nécessite l'utilisation du logiciel gratuit et téléchargeable [acrobat reader](#)

→ **LES PIECES A FOURNIR EVENTUELLEMENT :**

**Il est inutile de joindre à nouveau les documents ci-dessous si vous les avez déjà fournis pour votre dossier préalable d'examen des droits à pension (DEDP) sauf si entre-temps des changements sont intervenus dans votre état-civil ou votre situation familiale.**

**ETAT CIVIL**

- ★ Photocopie lisible du Livret de Famille régulièrement tenu à jour (*pour chaque union s'il y a lieu*)

Si vous n'êtes plus en possession des livrets de famille correspondant à chaque union, fournir :

- l'acte de naissance du fonctionnaire avec mentions marginales permettant de connaître, pour chaque union, les dates de mariage et de divorce.
- l'acte de naissance pour les enfants (*preuve de la filiation*)
- le bulletin de décès du conjoint

**Fonctionnaires divorcés :**

- ★ Extrait du jugement de divorce précisant (*pour chaque mariage s'il y a lieu*) **qui a la garde des enfants et(ou) si une pension alimentaire est versée**

**Fonctionnaires célibataires :**

- ★ Photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

**CARRIERE**

- ★ Relevé de carrière au titre d'autres régimes de retraite de base obligatoires (*CRAV, MSA, CANCAVA, ORGANIC, SNCF, MINES, EDF-GDF .....*)

Adresse de la CRAV : 36 rue du Doubs 67011 STRASBOURG Cedex 1 – **Tél. : 0821. 10.67.67**

**Services Militaires :**

- ★ Etat signalétique et des services militaires

**Services auxiliaires validés pour la retraite :**

- ★ Décision de recevabilité *accord permettant de vérifier les périodes validées et la base de calcul des retenues rétroactives*
- ★ Décompte des retenues rétroactives ou titre de perception *vérification du calcul des retenues rétroactives*
- ★ Déclaration de recette *preuve du paiement des retenues rétroactives*

***Votre dossier complet est à adresser par la voie hiérarchique au  
RECTORAT/Pôle Ressources Humaines/Bureau des PENSIONS  
6 rue de la Toussaint – 67975 STRASBOURG Cedex 9***